Envoyé en préfecture le 26/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le
ID : 013-261302525-20241125-2024_96-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de prestation de service avec l'association « les mains de Fat » dans le cadre des activités du Foyer des seniors Guy Olive

N°2024/96

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune d'Ensuès-la-Redonne a inauguré un foyer des séniors en date du 29 juin 2019 et y accueille depuis des intervenants et des ateliers articulés autour des domaines suivants :

- Artistiques et culturels
- Sociaux
- Physiques et sportifs
- Prévention des risques / Santé

Considérant que dans ce cadre il est envisagé de proposer aux administrés un atelier d'activités manuelles et créatives à destination des séniors de la commune ainsi qu'à des fins intergénérationnelles.

DECIDE

Article 1 : De donner son accord, pour la signature d'une convention de prestation de service pour la mise en place d'ateliers de 11 ateliers dans le cadre des activités du foyer des seniors Guy Olive avec l'association « les mains de Fat ».

Article 2 : D'accepter le montant global de cette convention qui pour la commune s'élève à 550€ (cinq cent cinquante euros) TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 18 novembre 2024

Le Maire,
Michel ILLAC

MAIRIE de ENSUÈS LA REDONNE
13 Bouches du Rhône